

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMPOSANTE DU 3 DECEMBRE 2018</b></p>
--

*Membres du conseil présents*

Thierry ARNAL  
Franck BARBIER  
Frédéric CADIOU  
Pierrick COLPIN  
Sandrine DE CROOS  
Ghislaine DENISSELLE  
Pierre-Aubert DESCAMPS  
Sylvie DIVERCHY  
Amélie GERNEZ  
Anne GOZE  
Philippe JOSPIN  
Calypso LALOU  
Sophie MERIAUX  
Guillaume RICHARD  
Emilie SIMONEAU

*Excusés :*

Françoise ANCEAUX

---

Les associations étudiantes n'ayant pas préparé leur intervention pour présenter leur demande de subvention ou n'ayant pas envoyé de représentant, les demandes de subvention pour 2019 sont reportées à l'ordre du jour du prochain conseil.

1° Approbation du compte rendu du conseil du 18/09/2018

Il n'y a pas de remarques des conseillers.

*Vote pour le compte rendu du 18/06/2018 :*  
*Vote à l'unanimité*

2° Informations générales

E SIMONEAU présente les informations générales

- La capacité d'accueil limitée 2019 a été reconduite à 430 étudiants néo-entrants en Licence 1 ; il n'a pas été possible de la modifier en raison de

l'obtention de postes l'an dernier suite à l'accord pour l'augmentation d'effectif.

- Recrutements prévus pour septembre 2019 :
  - 1 poste de Professeur 2<sup>nd</sup> degré EPS
  - 1 poste de MCF STAPS - Sciences du Mouvement Humain (FSMS/LAMIH) : remplacement d'Eric Watelain
  - 1 poste de MCF STAPS - Sociologie du Sport (FSMS/CRISS)
  - 1 poste de MCF STAPS - contractuel Sciences du Mouvement Humain (FSMS/LAMIH)

Pour ces 2 derniers postes, l'ouverture au recrutement doit être validée par le CA du 12/12/2018.

- Duplication du parcours 3MH du Master IEAP au Maroc à compter de la rentrée 2019 ou 2020.
- Le Master EMP CGUSL devrait être ouvert en alternance à la rentrée 2019 avec le soutien de l'IAE.  
F BARBIER fait remarquer qu'il serait opportun de réaliser l'ouverture en 2019 en raison des modifications à venir de la gestion de la formation en apprentissage.
- De nouveaux partenariats ont été établis avec le Tennis Club de Valenciennes pour la participation des étudiants à l'organisation d'une compétition handisport et avec le Piscine Club de Valenciennes en vue de l'ouverture de la piscine de Valenciennes.
- La FSMS a participé à un projet SIFRE commun avec l'ISTV, l'IAE et la DSI dans le domaine des data analytics dans le but de favoriser notamment l'apprentissage et la réussite des étudiants ainsi que la détection des décrocheurs.
- 2 tables de showdown ont été acquises suite à un partenariat avec le Lycée Kastler de Denain qui a fabriqué ces tables.
- Enfin la FSMS va accueillir le challenge 48h Chrono, sensibilisation à l'entreprenariat en collaboration avec le Hubhouse.

### 3° Budget 2019

G Denisselle présente le budget 2019.

La Contribution d'équilibre obtenue est de 344 000 € qui se répartissent comme suit :

- 304 000 € de dotation
- 40 000 € de prélèvement sur les réserves de l'UPHF.

Les ressources propres sont prévues à hauteur de 135 764 €.

Le budget total s'élève donc à 479 764 €.

Les recettes sont ensuite détaillées. En ce qui concerne la formation en apprentissage, F BARBIER fait remarquer que Mme Journaux du SAFCO peut venir en aide à la FSMS.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont réparties comme suit :

INVESTISSEMENT	46 000 €
FONCTIONNEMENT	90 469 €
PERSONNEL	343 295 €

Concernant les investissements, il est prévu l'installation d'un système d'affichage dynamique, l'équipement de salles informatiques et l'achat de matériel de physiologie.

Le détail des charges de personnel est le suivant :

Article 6 et 7	13 735 €
Prime pour Charges Administratives et Responsabilité Pédagogique	14 200 €
Surveillances	10 000 €
Heures complémentaires - Personnel fonctionnaire	210 726 €
Heures complémentaires - Personnel non fonctionnaire	94 634 €

*Vote pour le budget 2019 :*

*Ne prend pas part au vote : 1*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 14*

*Le budget 2019 est adopté*

#### 4° Statuts de l'INSA

Vincent POIRRIEZ, Vice-Président délégué aux affaires juridiques rejoint la séance pour répondre aux interrogations des membres du conseil.

P COLPIN souhaite connaître les règles qui ont été utilisées pour déterminer le nombre des représentants des personnels enseignants et étudiants dans le conseil provisoire.

V POIRRIEZ répond que c'est en fonction du nombre de personnels dans chaque institut. Il fait remarquer que le nombre de représentants du conseil provisoire est supérieur à celui du conseil définitif.

S DE CROOS propose de désigner 2 représentants par composante dans le conseil provisoire.

V POIRRIEZ indique que cela entrainerait un volume de personnes trop important de 4 personnes supplémentaires.

A GOZE remarque que si les cultures des 3 entités sont riches, pourquoi ne pas les représenter plus ?

T ARNAL indique qu'il n'est pas satisfait car les enseignants de la FSMS n'ont pas de culture des métiers d'ingénieur, il craint le manque de perspectives pour les personnels formant aux métiers du sport.

V POIRRIEZ explique que le modèle d'école d'ingénieur qui se construit est disruptif, c'est un défi que l'établissement s'est donné. La FSMS est intégrée à l'INSA car il a été décidé il y a 2 ans qu'elle faisait partie du Pôle Sciences et Technologies.

G RICHARD regrette que ce choix ait été fait à la place de la structure.

S DE CROOS n'est pas choquée qu'il n'y ait pas eu de consultation mais estime que peu de représentants de la FSMS seront présents pour pouvoir élaborer une culture commune.

V POIRRIEZ rappelle que le cadre a été acté en Conseil d'Administration en juillet 2017. Les statuts proposés peuvent évoluer à la marge.

G DENISSELLE fait remarquer qu'il n'est pas fait référence à d'autres formations que celles d'ingénieurs dans les statuts de l'INSA.

P COLPIN indique que le diplôme de Licence STAPS n'étant pas délivré par l'INSA, qu'en sera-t-il de la représentation des étudiants STAPS au sein du Conseil de l'INSA.

V POIRRIEZ indique qu'ils pourront être représentés au sein de l'UPHF et que par ailleurs il reste à construire les statuts des Départements et Centres de ressources.

P JOSPIN interroge sur le décideur en matière de création de postes.

G DENISSELLE souhaite savoir s'il existera un lien hiérarchique ou fonctionnel entre le directeur de département et les personnels administratifs.

V POIRRIEZ indique que cela n'est pas encore connu.

T ARNAL demande ce qui se passera si l'INSA se sépare de l'UPHF.

V POIRRIEZ répond que les statuts sont rédigés de façon à ce que ce soit évité. Il rappelle que le COS est constitué de 12 personnalités extérieures avec une grande visibilité.

(Départ de S DIVERCHY (pouvoir à G DENISSELLE) et d'A GERNEZ au cours des débats).

*Vote pour rendre un avis sur les statuts de l'INSA :*

*P COLPIN demande à ce que le vote soit réalisé à bulletin secret*

*Contre : 4*

*Pour : 4*

*Abstention : 6*

## 5° Questions diverses

P COLPIN évoque la question du coût des frais de déplacement des étudiants dans les structures extérieures.

E SIMONEAU indique que ces frais ne sont pas remboursés et qu'il faut privilégier le covoiturage.

F CADIOU évoque la possibilité d'ouvrir le DEUST et la Licence pro AGAPS en apprentissage

F BARBIER répond que cela est toujours conditionné à la soutenabilité financière du projet et du fait de la nécessité de posséder les ressources humaines nécessaires pour le faire.

P JOSPIN demande où en sont les maquettes de la prochaine accréditation.

E SIMONEAU indique qu'elles doivent être remontées pour le 6/12 et qu'il restait encore du travail.

La séance est levée à 21h15.